

COMMUNIQUE DE PRESSE

AIR FRANCE RECOIT 43 MILLIONS DE CREDIT IMPOT EN REMERCIEMENT DES 8100 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE LA BAISSSE DES SALAIRES

Dans les comptes Air France 2013 publiés hier, il apparaît qu'en 2013 le gouvernement a versé à la Compagnie 43 millions d'euros au titre du CICE.

Le CICE, c'est le Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi.

Tel que présenté par le gouvernement, le CICE doit avoir comme but de stimuler l'emploi et le recrutement de nouveaux salariés. Le gouvernement prévoit même la création de 150 000 emplois. Le Ministère des Finances ne prévoit malgré tout aucun contrôle pour un système qui a coûté 13 Mds d'euros en 2013 et va en coûter 20 Mds en 2014 permettant au patronat une économie de 6% sur la masse salariale.

La question se pose :

Comment une entreprise qui se vante de supprimer 8100 emplois en 3 ans, qui bloque les salaires depuis bientôt trois ans, qui augmente de 5.5% le temps de travail de ses salariés peut-elle bénéficier d'un tel cadeau ?

D'autant que les comptes publiés par le Groupe AF/KLM montrent que, loin d'être au bord de la faillite, le Groupe figure parmi les 4 plus importantes Sociétés mondiales de Transport aérien. Il a eu en 2013 un trafic supérieur au Groupe Lufthansa, réalisé un excédent brut de 1.8 Mds d'euros et mise sur un développement important.

Mais il continue à sous-traiter et à supprimer des emplois. Et en 2014, le Groupe compte bien continuer sur sa lancée....tout en bénéficiant sûrement d'un nouveau crédit d'impôt !!!

Le Bureau national. 21 février 2014

L